Image not found or type unknown

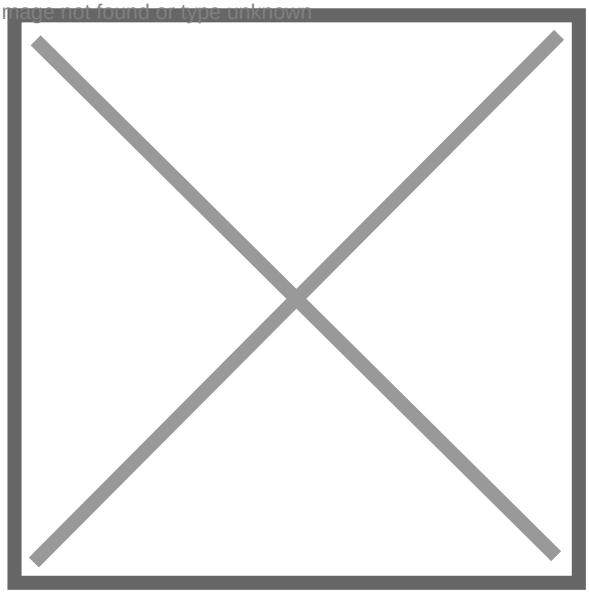

Droits de succession dans différente régions

Par **keydonn55**, le **24/04/2014** à **01:37**

Bonjour,

Suite au décès de mon père, j'ai hérité de son patrimoine, notamment des biens immobiliers.

Mon problème concerne un studio se trouvant à Mulhouse, Alsace (68). Le notaire qui s'est occupé de la succession se trouve à côté de Bergerac, en Gironde (33)(mon père en étant originaire).

Suite aux différents frais de succession, j'ai voulu vendre ce bien, seulement le notaire m'à dit que la succession n'était pas "terminé" en Alsace et qu'au regard de la loi je ne suis pas encore propriétaire, donc impossible de vendre avant un certains temps encore. (alors que j'ai déjà pu vendre un autre bien (un terrain) se trouvant en Gironde).

[ça va faire maintenant 8 mois que cela dure]

Ma question : est ce vrai ? La localisation du bien joue t-elle un rôle ? N'y a t-il aucun moyen de vendre ce bien malgré tout ?

Merci pour vos réponses, j'ai tout juste 20ans, je n'y connait absolument rien et mon notaire n'est vraiment pas extra pour faire avancer les choses ou pour ce qui est des explications, donc je suis plutôt perdu =)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés